



## **Pays de Loire : prêt régional Agri Boost 40+**

Initiative Pays de la Loire et la région Pays de la Loire ont mis en place un dispositif pour vous accompagner dans votre projet : AgriBoost 40+. Ce prêt d'honneur, spécifiquement conçu pour les porteurs de projets d'installation agricole de plus de 40 ans, offre une solution de financement complémentaire pour consolider votre apport personnel et faciliter votre installation.

[Plus d'infos ici](#)

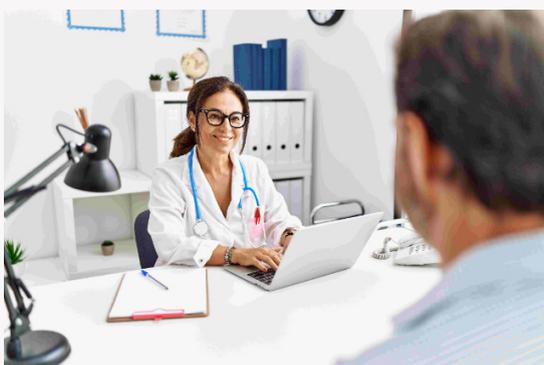
## **Formation "Bien-être et efficacité au travail"**

En tant que responsable d'exploitation agricole, vous êtes à la recherche d'efficacité dans votre activité tout en cherchant à respecter votre bien-être, pour vous-même et vos salariés. C'est pourquoi nous avons pensé à vous et vous invitons à participer à notre formation :

*« Bien-être et efficacité au travail ».*

Je découvre le [Programme de la formation](#).

**Je me préinscris**



## **Visite de reprise après un arrêt maladie : quand faut-**

## **Arrêt maladie/accident du travail : contre visite de l'employeur, les modalités sont fixées**

Un décret du 5 juillet 2024, en vigueur le 7 juillet 2024, précise les modalités et conditions de la contre-visite médicale demandée par l'employeur. La principale nouveauté de ce texte réside dans la possibilité d'organiser la contre-visite au cabinet du médecin.

## il l'organiser ?

Le salarié bénéficie d'un examen de reprise auprès du médecin du travail après une absence d'au moins 60 jours pour cause de maladie non professionnelle. Dès que l'employeur a la connaissance de la date de la fin de l'arrêt de travail, il doit saisir le service de santé au travail qui organise l'examen de reprise dans un délai de huit jours à compter de la reprise du travail par le salarié.

[Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)



Nous sommes bien sûr à votre disposition pour toute question concernant ces dispositifs.  
**N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel.**

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)